



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

DIRECTION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE
Place François Mitterrand
Carré Curial - BP 1804
73018 CHAMBÉRY CEDEX

**Le Président du Conseil départemental
de la Savoie,**



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Savoie

Direction territoriale de la PJJ Les Savoie
1 Allée des saules
74000 ANNECY

Le Préfet de la Savoie,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier des Palmes académiques

**Arrêté n° 2024-ETS EJF-40
portant dotation complémentaire
pour l'exercice 2024**
pour l'ensemble des établissements et services gérés par
l'association «Le Val de Crêne»,
2 place de la Mairie
73310 Saint-Pierre-de-Curtille.
N° Finess 730783297

- Vu** l'ordonnance n° 45-1845 du 18 août 1945 relative au remboursement aux institutions privées des frais d'entretien et d'éducation des mineurs délinquants ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et suivants ;
- Vu** le code de la justice pénale des mineurs notamment ses articles R. 241-3 à R. 241-9 ;
- Vu** l'arrêté du Ministre de la justice en date du 19 décembre 2003 relatif aux modes de tarification applicables aux prestations d'action éducative délivrées par les établissements et services concourant à la protection judiciaire de la jeunesse et sous compétence tarifaire conjointe du représentant de l'État dans le département et du Président du Conseil général ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat-Département de la Savoie en date du 03 juillet 2017 portant autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants du Val de Crêne, sise 2 place de la Mairie 73310 Saint-Pierre-de-Curtille ;
- Vu** l'arrêté conjoint Etat-Département de la Savoie en date du 6 mai 2024 portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la maison d'enfants du Val de Crêne, sise 2 place de la Mairie 73310 Saint-Pierre-de-Curtille ;
- Vu** la délibération du Conseil départemental de la Savoie du 15 décembre 2023, fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses en application de l'article L. 313-8 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'arrêté N°2024-ETS EJF-37 portant sur la tarification et dotation pour l'exercice 2024 ;

Vu la proposition de modification budgétaire transmise par courrier conjoint du Préfet et du Président du Conseil général du département de la Savoie en date du 08 août 2024 actant les résultats des comptes administratifs 2022 et 2023 ;

Considérant l'affectation des résultats des comptes administratifs sus-indiqués ;

Sur rapport de monsieur le directeur territorial de la Protection judiciaire de la jeunesse Les Savoie et de madame la directrice Enfance Jeunesse Famille du Département de la Savoie ;

Sur proposition conjointe de madame la directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse Centre Est et de madame la directrice générale adjointe du pôle social du département ;

ARRÊTENT

Article 1

Une dotation globale complémentaire d'un montant de 93 273,58 € (Quatre-vingt-treize mille deux cents soixante-treize euros et cinquante-huit cents) est attribuée à l'association le Val de Crêne reprenant les comptes administratifs cumulés des périodes 2022 et 2023.

Article 2

Le versement de cette dotation complémentaire s'effectuera en un seul versement en 2024.

Article 6 - Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification, conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 7 - Madame la secrétaire générale de la Préfecture, madame la directrice interrégionale de la Protection judiciaire de la jeunesse - Centre-Est, monsieur le directeur général des services départementaux de la Savoie et madame la directrice générale adjointe du Pôle social du Département de la Savoie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Savoie et publié sur le site Internet du Département de la Savoie ;

Chambéry, le

16 DEC. 2024

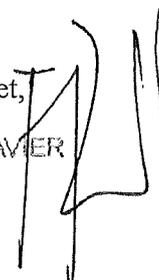
Le Président,



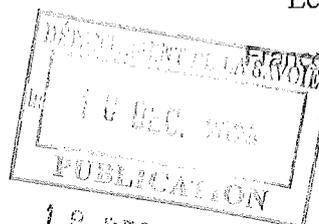
Par délégation
Le Directeur général
des services départementaux

Nicolas MARTRENCHARD

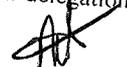
Le Préfet,



François RAVIER



18 DEC. 2024
CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,



Isabelle ROBERT
Secrétaire générale